

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 71-1420/SG/FP portant ouverture des concours professionnels d'accès au cadre des contrôleurs du corps territorial des postes et télécommunications .

n° 71-1420/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
18 octobre 1971

Numéro JO  
n° 21 du 10/11/1971

Date du numéro  
10 novembre 1971

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Des concours professionnels pour le recrutement de contrôleurs des services d'exploitation des Postes et Télécommunications seront ouverts à Djibouti dans les conditions suivantes : Option service général ..... 2 places Option exploitation des radiocommunications(spécialistes morse et télétype)... 1 place Les épreuves auront lieu les 4, 6 et 7 décembre 1971. L'heure des épreuves et les centres d'examen seront indiqués ultérieurement à chaque candidat.

#### Art. 2

— Les conditions requises pour faire acte de candidature sont celles fixées par l'article 12 de l'arrêté n° 70-1416/SG/CG du 21 novembre 1970.

#### Art.3

— Les déclarations de candidature devront parvenir par la voie hiérarchique au Secrétariat du Ministère «de la Fonction publique (Service du Personnel), au plus tard le lundi 8 novembre 1971 avant 11 h30.